



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 16

Représentés : 3

Absents : 13

L'an deux mille dix-neuf, le 30 avril et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Odile BROQUET, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Carole FAUVETTE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Vincent GELAS (pouvoir à M. Jean-Claude MOURREGOT), M. Gilbert GROS (pouvoir à Mme Marie-Claude DAMOUR, conseillère suppléante), Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Muriel LUGA GIRAUD, Mme Sandrine MERAND, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Marc TATON, Mme Marielle THOMAS,

Secrétaire de séance : Mme Irène LECLERC

N°2019/04/30/30 – Présentation du Diagnostic Territorial du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Monsieur le Président rappelle qu'à l'échelle du territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définit les actions à mettre en place concernant l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des axes suivants :

- la diminution des consommations énergétiques
- le développement des énergies renouvelables
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques
- et l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET est basé sur un diagnostic qui comprend :

- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement ;
- une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- la présentation des réseaux de distribution et de transport d'énergies et de leurs enjeux de développement ;
- un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, par filières et de leurs potentiels de développement ;
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2018/01/30/12 prescrivant l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial,

VU les travaux du COTECH du 12 avril 2019 et du COPIL du 25 avril 2019,

VU la présentation du diagnostic territorial du PCAET à l'Assemblée, par M. LITAUDON, Vice-Président en charge de l'Environnement,

VU l'avis favorable de la Commission Environnement et Gens du Voyage du 29 avril 2019 porté sur le diagnostic territorial du PCAET, assorti d'une réserve concernant l'état des lieux des réseaux de gaz qui devrait faire référence au nombre et pourcentage d'habitants raccordés au réseau plutôt qu'aux nombre et pourcentage de communes raccordées.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

PREND ACTE du Diagnostic Territorial du PCAET réalisé par le Bureau d'Etudes INDDIGO,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 avril 2019

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

